

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 29 SEPTEMBRE 2026

A BOCAPOLE, A BRESSUIRE (ESPACE EUROPE)

Le vingt neuf septembre deux mille vingt six, à 12h00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni à Bocapole, à Bressuire (Espace Europe), sous la présidence de Monsieur Nathanaël DE FOMBELLE, Président.

Membres : 15 – Quorum : 8

Présents (14) : Pascal LAGOGUEE, Magali HERISSE, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Cécile VRIGNAUD, Frédéric BARANGER, Isabelle BODIN, Gérald FAUCHEREAU, Aurélie GREGOIRE, Nathalie MOREAU, Joëlle NAUD, Dominique PAQUEREAU, Alex RASSINOUX, Véronique VILLEMONTAIX

Absents (1) : Bruno BODIN

Date de convocation : 23-09-2026

Secrétaire de séance : Pascal LAGOGUEE

FINANCES

Budget Bocapole : créances irrécouvrables

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R276-1 à R276-4 relatif à l'admission en non-valeur;

Vu l'état des créances irrécouvrables présenté par le Comptable des Finances Publiques ;

Considérant que le comptable des Finances Publiques expose qu'il n'a pu recouvrer les titres suivants :

- Un état des admissions en non valeur du 24/06/2026 d'un montant de 1,10 € ;
- Un état de créances éteintes du 24/06/2026 d'un montant de 2 640,00 €,

Considérant les motifs invoqués par le Comptable.

Il est rappelé que :

- l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.
- En revanche, les créances éteintes s'imposent à la collectivité et résultent d'une décision juridique extérieure définitive qui s'oppose à toute action en recouvrement (surendettement ; liquidation judiciaire)

Budget 70700 Etat de créances en non valeur du 24/06/2026 d'un montant de 1,10 €

Exercice	Réf. Pièce	Montant à recouvrer	Motif de la Présentation
2022	T-89-1	0,60 €	RAR inférieur seuil poursuite
2024	T-40-1	0,04 €	RAR inférieur seuil poursuite
2024	T-40-3	0,06 €	RAR inférieur seuil poursuite
2026	T-26-1	0,08 €	RAR inférieur seuil poursuite
2026	T-26-2	0,32 €	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL		1,10 €	

Budget 70700 Etat de créances éteintes du 24/06/2026 d'un montant de 2 640,00 €

Exercice	Réf. Pièce	Montant à recouvrer	Motif de la Présentation
2017	T-114-1	2 640,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
TOTAL		2 640,00 €	

Le conseil d'administration de la Régie Bocapole est invité à :

- approuver l'admission en non-valeur pour un montant de 1,10 € ;
- approuver l'extinction de créance pour un montant de 2 640,00 € ;
- imputer la dépense sur le budget de la Régie Bocapole au chapitre 65 ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Régie Bocapole,
Nathanaël DE FOMBELLE,

Transmis en préfecture le 3⁰ SEP. 2026

Notifié ou publié le 3⁰ SEP. 2026

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

